

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. gén. |

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **8 mai 2023** à 20 h 13.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

109-05-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 4 mai 2023
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - AFFAIRES COURANTES
 - 7.1 - Mandataires à la S.A.A.Q.
 - 7.2 - Ressources régionales partagées / Soutien administratif et RH
 - 7.3 - Ressources régionales partagées / Technicien informatique
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 8.1 - Bâtiments patrimoniaux / Avis de catégorisation
 - 8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 733, rang Saint-François
 - 8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 30, rue Joly
 - 8.4 - Demande d'approbation de PIIA - 23, rue De Villers
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 - TRANSPORT
 - 10.1 - Travaux de rapiéçage mécanisé
 - 10.2 - Octroi - Balayage des rues, stationnements et espaces municipaux
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 11.1 - États financiers 2022 - RLNO
 - 11.2 - Autorisation au mandataire du RLNO de contracter une marge de crédit
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Dépôt - Rapport d'activités annuelles 2022 - Bibliothèque « Au fil des pages »

- 13.2 - Représentation municipale - Pôle Agroalimentaire
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Nadine Demers

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

110-05-2023

3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2022

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril tel que proposé.

111-05-2023

3.2 - Séance extraordinaire du 4 mai 2023

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

112-05-2023

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses d'avril, daté du 27 avril 2023 et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Nadine Demers
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : 4

Gestion budgétaire

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Revenus prévus au budget 2023 : | 2 228 837.00 \$ |
| Revenus à ce jour: | 2 030 969.17 \$ |
| Dépenses au budget: | 2 228 837.00 \$ |
| Dépenses avant affectations: | 596 700.10 \$ |
| Affectations: | 54 000.00 \$ |
| Résultats après affectations: | 1 380 269.07 \$ |

Approbation des comptes au 27-04-2023

Comptes soumis pour la période 04-2023: 121 774.71 \$

| | |
|---|--------------|
| Comptes soumis pour la période 05-2023: | 51 447.17 \$ |
| Salaires de la période 04 : | 32 236.73 \$ |

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

Pas de sujet à ce dossier

7 - AFFAIRES COURANTES

113-05-2023

7.1 - Mandataires à la S.A.A.Q.

Considérant que la Municipalité de Lotbinière doit effectuer des transactions concernant les immatriculations et la gestion de la flotte;

Considérant que la Municipalité de Lotbinière souhaite obtenir certains rapports d'événements pour être en mesure de facturer certains services sur son territoire;

Considérant que la S.A.A.Q. exige le renouvellement annuel de la résolution d'autorisation;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal autorise les employés suivants à représenter la municipalité selon les besoins :

Mme Sandra Bélanger, directrice générale;

M. Onil Groleau, directeur du service des incendies;

M. Francis Brodeur Durand, inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

114-05-2023

7.2 - Ressources régionales partagées / Soutien administratif et RH

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité :

Considérant que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine de Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Approuvé par Robert Péloquin

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet;

La présente résolution abroge et remplace la résolution 25-02-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

115-05-2023

7.3 - Ressources régionales partagées / Technicien informatique

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité :

Considérant que les municipalités de Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine de Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Nadine Demers

Approuvé par Marin Groleau

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet;

La présente résolution abroge et remplace la résolution 26-02-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

116-05-2023

8.1 - Bâtiments patrimoniaux / Avis de catégorisation

Considérant qu'en vertu de l'article #130 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine et d'autres dispositions législatives (LQ 2021, chapitre 10);

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal prenne acte de l'exercice de catégorisation déposé par le ministère de la Culture et des Communications pour les immeubles suivants :

| No dossier MCC | Nom du bien |
|----------------|--|
| 92427 | Maison François-Bélangé |
| 92428 | Maison Pagé |
| 92429 | Maison Ambroise-Chavigny-De La Chevrotière |
| 92430 | Moulin Du Domaine-de-Lotbinière |
| 92533 | Chapelle de procession de Saint-Louis |
| 92603 | Moulin du Portage |
| 92731 | Église de Saint-Louis |

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

117-05-2023

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 733, rang Saint-François

Considérant que le propriétaire veut remplacer quatre fenêtres localisées au deuxième étage de la résidence;

Considérant que les fenêtres seront en vinyle blanc 35 pouces x 48 pouces à battants;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

118-05-2023

8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 30, rue Joly

Considérant que le propriétaire souhaite construire et implanter un cabanon de 3 mètres x 3 mètres en cour latérale;

Considérant que le bâtiment sera localisé à plus de 3 mètres de la ligne de lot latérale;

Considérant que la hauteur des murs sera de 2,1 mètres, la toiture à double versant avec une pente de 5/12 et que le revêtement extérieur sera de vinyle blanc et le revêtement de toiture de bardeau d'asphalte noir;
Considérant l'installation d'une porte de 36 pouces et la fondation sera un plancher de bois apposé au sol;

Il est proposé par Pierre Lemay
Appuyé par Nadine Demers

Que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA avec les modifications suivantes :
Que la couleur du toit et du recouvrement de vinyle s'harmonise avec les couleurs existantes à l'école (bâtiment existant);
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

119-05-2023

8.4 - Demande d'approbation de PIIA - 23, rue De Villers

Considérant que le propriétaire souhaite bâtir et implanter une deuxième remise en cour arrière à plus de 1 mètre de la ligne latérale de lot et que ce mur ne comportera aucune ouverture;
Considérant que la nouvelle remise présentera une dimension de 3 mètres x 4,87 mètres, soit une superficie totale de 14,61 mc² dont la fondation sera sur blocs de béton et les murs auront une hauteur de 2,43 mètres;
Considérant que le revêtement extérieur sera vinyle kaki (comme la résidence), la toiture sera en tôle avec un toit double versant ayant une pente de 9/12 et une fenêtre à l'avant comportant six carreaux et une porte en acier pleine. Des chambranles seront ajoutés;
Considérant que l'ensemble des critères et objectifs énoncés au PIIA sont atteints;

Il est proposé par Pierre Lemay
Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de sujet à ce dossier

10 - TRANSPORT

120-05-2023

10.1 - Travaux de rapiéçage mécanisé

Considérant que la Municipalité doit procéder à du rapiéçage mécanisé pour l'entretien de ses routes pavées;

Considérant qu'à la suite d'invitations, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour exécuter les travaux;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil autorise les travaux de rapiéçage mécanisé à « Entreprises Lévisiennes Inc. » pour un montant approximatif de 20 582.40 \$ plus taxes si applicables;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.12.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

121-05-2023

10.2 - Octroi - Balayage des rues, stationnements et espaces municipaux

Considérant que, par la résolution 86-04-2023, la soumission par invitation pour le balayage de rue a été rejetée et que le conseil municipal a demandé que l'administration procède par appel d'offres publiques sur le SEAO;

Considérant que l'appel d'offres portant le numéro 86042023 et dont la référence est 1715284 se terminait à 11 :45 le 3 mai 2023;

Considérant que les résultats à l'ouverture sont :

| | | | | | |
|------------------|------------|-----|-----|-------|----------|
| Soumissionnaires | Sous-total | TPS | TVQ | Total | Conforme |
|------------------|------------|-----|-----|-------|----------|

| | | | | | |
|--|--------------------|------------------|------------------|--------------------|------------|
| Excavation Vézina | 8 170.00 \$ | 408.50 \$ | 814.95 \$ | 9 393.45 \$ | OUI |
| Les Entreprises Edouard Paquet | 4 200.00 \$ | 210.00 \$ | 418.95 \$ | 4 828.95 \$ | OUI |
| Lemire & Poirier | 6 045.00\$ | 302.25 \$ | 602.99 \$ | 6 950.24 \$ | OUI |
| Gestion Belle- Rivière Inc. | 3 300.00 \$ | 165.00 \$ | 329.18 \$ | 3 794.18 \$ | OUI |

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal octroie le mandat de balayage des rues, stationnements et espaces spécifiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Gestion Belle-Rivière Inc. »

Que le montant de 3 300.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.320.10.521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

122-05-2023

11.1 - États financiers 2022 - RLNO

Considérant que les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (matières résiduelles) ont été remis au conseil municipal;

Considérant que ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 153 394 \$;

Considérant que la conciliation des débiteurs démontrent les montants suivants pour la municipalité de Lotbinière:

| | |
|--|--------------|
| Solde à la fin - 31 décembre 2022 | 17 396.16 \$ |
| Montant facturé après la fin de l'exercice | (6 119.88\$) |
| Montant - Villeroy | 5 207.69 \$ |
| Montant - Lotbinière | 6 368.59 \$ |

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal adopte les états financiers du RNLO pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

123-05-2023

11.2 - Autorisation au mandataire du RLNO de contracter une marge de crédit

Considérant que la Municipalité de Lotbinière est mandataire du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest pour la gestion des matières résiduelles;

Considérant que les transactions sont déposées dans un compte bancaire distinct pour les transactions spécifiques au RLNO;

Considérant que seules les transactions et écritures de fin d'année seront inscrites au système comptable de la Municipalité pour faciliter les redevances et remises;

Considérant que durant l'exercice financier les quotes-parts de chaque municipalité sont remises aux trois mois et les factures payables mensuellement;

Considérant que les factures complémentaires, les surcharges de carburant et autres éléments peuvent ne pas être inscrits dans les projections budgétaires;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal autorise le mandataire a demander à son institution financière, pour le compte bancaire 815-20205 007672-9, une marge de crédit d'un maximum de 150 000.00 \$;

Que cette marge de crédit soit exclusive aux transactions du RLNO;

Que, M. Jean Bergeron, maire et Mme Sandra Bélanger, directrice-générale de la municipalité mandataire soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité et du regroupement RLNO les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

Pas de sujet à ce dossier

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

124-05-2023

13.1 - Dépôt - Rapport d'activités annuelles 2022 - Bibliothèque « Au fil des pages »

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport 2022 de la bibliothèque « Au fil des pages ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

125-05-2023

13.2 - Représentation municipale - Pôle Agroalimentaire

Le conseil municipal, par la résolution 161-06-2022, a délégué M. Jean Bergeron, maire, au sein du conseil d'administration du Pôle agroalimentaire à mi-mandat;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal reconduise le mandat de M. Jean Bergeron pour l'année financière 2023-2034.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14 - VARIA

Inscrire contenu ici

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

126-05-2023

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 53.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL